

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 02 octobre 2017

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michèle LAUZE, Michel LEROY, Joëlle RICHAUD

Pouvoir : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY

Absente : Valérie MERLI

Secrétaire : Marie-Claire FEREOUX

Le quorum est atteint

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2017 est soumis au vote : unanimité

1- MAPA : attribution marché du mail

11 consultations dont 6 souhaits de soumissionner mais seulement 4 réponses :

COLAS - EIFFAGE - SGTL - BS VOIRIE

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 25 septembre à 18h30

La CAO propose que la Sté EIFFAGE, dont la proposition est financièrement la plus avantageuse, soit attributaire du marché.

Bruno Labat et Franck Laroche évoquent la possibilité de négociation et indiquent qu'il est dommage de s'en passer. Madame le Maire dit que le montant du marché est nettement inférieur à l'estimation et elle craint que tirer encore les prix, alors que ce critère était déjà de 70 %, risque de faire perdre en qualité technique.

L'ensemble des élus étant d'accord pour engager une négociation, l'attribution du marché est reportée.

2 – MAPA attribution marché du cimetière

13 consultations dont 7 souhaits de soumissionner mais seulement 2 réponses.

Critère prix : 60 %

CAO du 25 septembre à 18h30

- COLAS : 44 541,00 HT soit 53 449,20 TTC

- BS VOIRIE : 27 767,55 HT soit 33 321,06 TTC

La commission d'appels d'offres propose que la Sté BS Voirie soit attributaire du marché

Vote : unanimité

3 – Contractualisation 2017-2019

Le Conseil Départemental de Vaucluse, par délibération n° 2017-34 en date du 31 mars 2017, a approuvé les nouvelles modalités d'aide financière du département à destination des communes de moins de 5000 habitants, au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019, contractualisation qui démarrera sans attendre le 31/12/2017.

La somme attribuée à la commune est de 49 900 €/an soit au total 149 700 €.

Il est possible d'utiliser cette somme comme bon nous semble à condition d'avoir tout écoulé fin 2019. De ce fait, le montant non utilisé en 2017 pourra être reporté sur 2018 et/ou 2019. Il est proposé de présenter les dossiers d'investissement suivants :

OBJET	Dépense HT	Subventions déjà attribuées	Montant sollicité	Autofinancement TTC
Travaux AD'AP cimetière	27 767,55	0	19 437,28	8 330,27
Eclairage public	30 290,02	DETR 10 601,50	10 601,50	9 087,02
TOTAL	58 057,57	10 601,50	30 038,78	17 417,29

Vote : unanimité

4 – Décision modificative n°1

Section investissement : Virement d'un crédit de 810 € de l'opération « Réhabilitation du foyer communal » vers l'opération « rénovation thermique des bâtiments communaux »

Vote : unanimité

5 – Décisions du maire

2017-04 pour encaissement des dons de la SARL Ferra Mestre et Ferrer Francis

2017-05 concernant la création d'une régie de recettes pour la cantine et le périscolaire pour TIPI (logiciel d'encaissement cantine et garderie)

Informations diverses :

Nous avons dénoncé notre assurance auprès de Groupama qui arrivait à échéance au 31/12/2017 pour ce qui concerne les bâtiments, les véhicules, la responsabilité civile.

Nous attendons les propositions des compagnies d'assurances.

Les réponses seront étudiées par la commission finances dès que nous serons en possession de tous les éléments.

Cotelub : modification dans le contenu des commissions. Suite à la démission de Georges Tisi (Villelaure) et la révocation par Paul Fabre de Jean-Yves Riou (Cucuron), ont été élus : Jean-François Lovisolo à la commission « Aménagement urbain » et Robert Tchobrénovitch à la commission « Moyens Généraux »

Portage des repas : service supprimé par Cotelub car marché infructueux et service trop déficitaire. Les 2 personnes de la commune abonnées à ce service sont maintenant servies tous les jours par l'épicerie de St Martin

De nombreuses maisons se retrouvent avec des problèmes de fissures dans les murs à cause de la sécheresse. Le secrétariat récolte tous les dossiers afin de déclarer la commune sinistrée. Nous avons 18 mois pour faire une demande étayée.

La société Uniper France Power a vu son autorisation d'exploitation accordée par l'Etat, en 2012, annulée par le tribunal administratif de Marseille pour ne pas avoir procédé à une étude d'impact suffisante analysant « *les effets négatifs indirects et permanents du projet sur les espaces forestiers de la zone d'approvisionnement* » de la centrale, située dans un rayon de 400 km.

Actuellement 50 % du bois utilisé provient du Brésil.

Puis il a été fait appel de la décision du tribunal administratif de Marseille, appel appuyé entre autres par la Région, ce qui a annulé la décision.

Une réunion a eu lieu à Valensole réunissant les parcs du Luberon et du Verdon et les dirigeants d'Uniper. A l'issue de cette rencontre un vote a eu lieu pour ou contre la centrale. Résultat du vote favorable à son maintien.

Droits de mutation : prévu au budget primitif 25 000 €, reçu : 50 000 €

Fin du conseil à 21h30